

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

Que lors de la séance tenue le 4 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2024-270-02 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et d'identifier des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 avril 2024 à 19h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Que le projet de règlement vise à identifier, dans le plan d'urbanisme, des secteurs admissibles à des programmes de revitalisation.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 5^{IÈME} JOUR DU MOIS DE MARS 2024

France Lavertu
Directrice générale, greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du 5 mars 2024, l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau municipal, poste Canada, bibliothèque Irène-Duclos et l'avoir publié dans le journal municipal de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 mars 2024.

France Lavertu.
Directeur général et greffière-trésorière